L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 FEVRIER 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 6 FEVRIER.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les annonces en mots, insérées, tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces en mots, dans la page éditoriale, paieront $2 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à leur de rôle dans les différentes parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront [illegible] cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

Abonnés des campagnes.

Les personnes habitant la campagne qui désireraient s'abonner à l'*Abeille* peuvent le faire en nous adressant simplement, dans une lettre confiée à la malle, leur nom et l'indication du bureau de poste où doit être envoyé le journal. Il va sans dire que le montant de l'abonnement est payable d'avance en billets de la ville ou des Etats-Unis. Il est si rare que des lettres renfermant de petites valeurs s'égarent, qu'on ne risque presque rien à placer un billet dans une enveloppe.

Nous recevons des abonnements à l'édition quotidienne de l'*Abeille* pour trois mois et plus, à raison de trois piastres par trimestre; et à l'édition semi-hebdomadaire, pour six mois et plus, à raison de deux piastres et demi le semestre.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Grande vente de marchandises de printemps, d'importation nouvelle.—Voir l'annonce.

Par J. P. Boisseau, à son magasin d'encan—Beurre et fromage, avariés.

Par Montgomery & Bros, à leur salle d'encan—Cornichons, ale, ketsup, câpres, moutarde, &c.

Par les mêmes, au No 89 de la rue du Camp—Indigo, bœuf et porc.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Quincaillerie, articles divers, sardines et œufs.

Par O. Valeton, aux Nos 23 et 25 de la rue Conti—Macaroni et vermicelli.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres—Bonneterie et "notions".

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches.

AUTRE ACCIDENT DE BATEAU A VAPEUR.—Le maj. Bruner, bateau de la rivière Ouachita, a pris feu dans le voisinage du confluent de la Rivière Rouge pendant que l'équipage était occupé à transporter à bord un lot de charbon. On attribue cet accident à quelques étincelles tombées de la cheminée sur le rouf. En quelques minutes le bateau et 840 balles de coton qui composaient le chargement ont été entièrement détruits. Cette fois, au moins, personne n'a péri. Le bateau était amarré au quai, et le feu ne provenant pas d'une explosion, tout le monde a pu sortir sans danger. On suppose que le coton était assuré. Les passagers, leur bagage et tous les papiers du bureau sont arrivés par le *John H. Groesbeck*, dimanche, dans la soirée.

L'INTERET DES ETATS-UNIS AU MEXIQUE.

Le journal la *France* exprime dans l'article que nous reproduisons ci-dessous, les idées que nous avons développées nous-mêmes à plusieurs reprises, sur l'intérêt des Etats-Unis au Mexique. La conclusion de notre confrère est peut-être trop optimiste, si nous en jugeons par le détermination énoncée récemment par le gouvernement des Etats-Unis. Mais tous les esprits sages et sensés dans ce pays ne peuvent s'empêcher d'apprécier sous son véritable jour la mission de la France au Mexique et de condamner la politique d'intervention prêchée par les cerveaux brûlés de la presse américaine, politique à laquelle les flibustiers du Rio Grande viennent de porter un coup décisif. Voici l'article de la *France* qui est écrit avec autant de modération que de raison.

Les Etats-Unis reconnaissent l'empire du Brésil, leur gouvernement traite l'empereur avec toutes sortes de bonnes grâces, il se félicite hautement de sa constante amitié pour les Etats-Unis.—Pourquoi les Etats-Unis ne reconnaîtraient-ils pas de même l'empire qui s'est de nouveau établi au Mexique? Pourquoi le gouvernement de Washington ne voudrait-il entrer en relations avec lui? Pourquoi, surtout, persisterait-il à contester son existence et entreprendrait-il, non sans de lourds sacrifices, de le renverser!

Aucune raison de principe ne fait une loi aux Etats-Unis, de combattre tout établissement monarchique en Amérique. Il faudrait donc, pour expliquer une hostilité de leur part contre l'empire mexicain, que l'existence de cet empire inquiétât leurs intérêts, menaçât leur légitime influence en Amérique, créât enfin l'une de ces situations périlleuses où l'on se lève pour que Monroe a très nettement déterminée, ce que M. Johnson a fidèlement rappelées dans son message. Toutes les observations de ce message sur la politique extérieure, après avoir établi que le gouvernement de Washington ne se préoccupe pas de la forme des gouvernements étrangers, n'a jamais demandé qu'à se maintenir en paix avec l'Europe comme avec l'Amérique, se résument, nous l'avons déjà constaté, dans cette déclaration finale: « Les Etats-Unis désirent, à l'avenir, agir comme ils ont toujours agi jusqu'ici; ils ne devront jamais de cette voie, à moins qu'ils y soient forcés par l'agression de puissances européennes. »

Cette déclaration exclut toute raison, tout prétexte, toute chance de conflit.

En effet, la France n'est allée au Mexique, ni dans un but d'agression, ni même dans une pensée d'intervention. Elle y a été, avec l'Angleterre et l'Espagne, pour obtenir satisfaction de griefs très-fondés et très-graves. Le fait seul de cette expédition ainsi commencée atteste que les trois puissances alliées étaient d'accord pour reconnaître qu'elles avaient devant elles un gouvernement sans foi, auprès duquel les réclamations les plus légitimes, appuyées par l'action diplomatique, restaient sans effet, contre lequel, dès lors, le recours à la force était inévitable.

Quelques désaccords survenus entre la France d'une part, et l'Angleterre et l'Espagne d'autre part, ne change rien à ce caractère de l'expédition. La France, ayant à la poursuivre seule, n'en était que plus engagée d'honneur à la mener à bonne fin, et elle a dû y consacrer des moyens plus énergiques.

Les succès de l'armée française l'ont conduite dans la capitale du Mexique. Comment y a-t-elle été reçue? La population a-t-elle vu en elle une force ennemie lui apportant la domination étrangère? Non; elle l'a acclamée et saluée comme l'instrument de sa délivrance.

L'empire est sorti de ce mouvement. Est-ce la France qui l'a fait, ou qui l'a imposé? Dès le jour de l'entrée de son armée à Mexico, Juarez n'était plus, pour personne, le chef du gouvernement. D'honorables citoyens, accourus de toutes les provinces, y ont constitué, avec les habitants de la capitale, une junte qui a proclamé l'empire et proposé au peuple le prince Maximilien pour empereur. Le suffrage universel est venu confirmer l'empire et appeler ce prince au trône. Prétendrait-on que c'est l'armée française qui a fait le vote? A qui persuadera-t-on que 30,000 soldats puissent dicter un vote, comme on fait exécuter une consigne, à toutes les populations, sur un aussi vaste territoire?

Non: l'armée française, tandis que l'on votait, était occupée, alliée aux troupes mexicaines, à combattre la guerre contre Juarez, avec lequel la France ne pouvait plus traiter. Mais que disons-nous? Etait-ce alors la guerre avec ses loyales et sévères lois, reconnues par toutes les nations civilisées et toujours fidèlement obéies par leurs armées? Les dernières bandes qui accompagnaient Juarez ne pratiquaient que le pillage et l'assassinat. Leur passage, dans les localités qu'ils abandonnaient sur-le-champ, ne laissait après eux que ruines et [illegible]. [illegible]

Une grande révolution s'est ainsi accomplie selon les intérêts et par la volonté manifeste du peuple mexicain. La France présente par son armée, a-t-elle réclamé sa part d'avantages? A-t-elle demandé une parcelle quelconque de territoire ou de soldats et sa politique lui avaient fait une immense popularité? A-t-elle voulu, pour un des siens, le trône du nouvel empire? A-t-elle exigé quelque traité de commerce qui lui assurât des privilèges, à l'exclusion des autres nations? A-t-elle fait servir à son profit personnel d'une façon quelconque, la force et sa position acquise au Mexique?

La France impériale a de plus nobles pensées et comprend autrement sa mission. Elle a rendu un vaste et riche pays à l'activité de son industrie et de son commerce en même temps qu'aux relations du monde civilisé. Elle a fait, suivant sa coutume, œuvre de dévouement et d'humanité. Elle a fourni une page de plus à l'histoire de ses guerres généreuses qui ont porté, dans tant de contrées, son drapeau libérateur et dont les Etats-Unis eux-mêmes doivent conserver un reconnaissant souvenir.

Et qu'on le remarque bien, cette nouvelle campagne de la France, qui régénère le Mexique, féconde pour tous, sera plus particulièrement profitable aux Etats-Unis. Eux seuls, parmi les grandes puissances, sont en contact immédiat avec le Mexique. Ils se rencontrent plus que tout autre Etat de son travail, de sa prospérité et de sa richesse [illegible]. [illegible]

LE QUINA LAROCHE est le plus complet des toniques [illegible].

Le général Sickles légiférant dans la Caroline du Sud.

Le général Sickles, qui commande aujourd'hui le département de la Caroline du Sud vient de lancer, comme l'ont fait tous ses collègues dans les divers départements de la même section, un ordre qui contient tout un code sur l'industrie des affranchis, et dans leur intérêt. Des 23 articles qui composent ce code et qui se rapprochent plus ou moins des réglements en vigueur dans les autres districts ci-devant esclavagistes, nous reproduirons l'article IV qui ne ressemble à aucun des réglements faits jusqu'à ce jour, ou plutôt qui renchérit sur tout ce qui a été fait de plus extraordinaire en ce genre depuis l'émancipation c'est-à-dire depuis l'avènement au Sud du gouvernement militaire. Voici cet article, au moyen duquel on pourra facilement supposer dans l'esprit des habitants de la Caroline des intentions de coalition contre l'intérêt des affranchis, et qui ouvre une immense porte à l'arbitraire.

L'industrie loyale de toutes les personnes qui vivent sous la protection des Etats-Unis, et doivent obéissance à leurs lois, étant utile à l'individu et essentielle au bien-être de la société, il ne sera imposé aucune restriction à qui que ce soit dans la recherche des emplois, quand nul engagement volontaire ne l'empêchera, et il sera permis à tout le monde de se transporter de place en place pour se livrer à des affaires licites. Toutes combinaisons ou conventions qui ont pour but d'empêcher ou qui peuvent opérer de manière à empêcher, en quelque manière que ce soit, l'emploi du travail, ou à limiter le prix du travail ou à forcer le travail à être involontairement exécuté en certains endroits ou pour certaines personnes, aussi bien que toutes combinaisons ou conventions pour empêcher la vente ou le fermage de terre ou ténements, sont déclarées être des actes coupables et toute personne qui en sera convaincue sera punie d'une amende n'excédera pas cinq cents piastres ou par un emprisonnement qui n'excédera pas six mois, ou par l'amende et l'emprisonnement dans ces limites.

L'EGALITE MISE EN PRATIQUE.—On lit dans une feuille de New York:

M. Colorado Jewett reparait à l'horizon. Rassurez-vous lecteurs: il n'y a aucune négociation sur le tapis, et vous allez voir que M. Jewett, tout démocrate esclavagiste qu'il est, n'a pas nécessairement tort en toute circonstance. Il va dernièrement au théâtre à Philadelphie, loue une loge et y fait installer avec lui son domestique de couleur, naguère esclave de Jefferson Davis. Le public murmure. Mme Drew, directrice du théâtre, écrit un billet à M. Jewett pour l'engager à renvoyer son domestique. M. Jewett refuse. Mme Drew fait appel à la courtoisie de M. Jewett, qui cède enfin. Il cède pour cette fois; mais il a manifesté l'intention de recommencer l'épreuve et de s'assurer si, dans un pays qui a proclamé l'abolition de l'esclavage, il n'a pas le droit de faire asseoir dans sa loge un nègre proprement vêtu et d'un maintien convenable. La question est parfaitement à l'ordre du jour.

GRANDE BRETAGNE.

Les journaux anglais donnent comme certaine l'entrée de M. Goeschen dans le cabinet. Il prend le portefeuille de chancelier du duché de Lancastre, portefeuille purement nominal, et qui peut être considéré comme une véritable sinécure ministérielle, mais qui a, cependant, une certaine importance, par suite de la mission indirecte qu'a le titulaire de défendre les mesures du gouvernement dans la chambre des communes.

M. Goeschen, qui est membre du parlement pour la ville de Londres, n'a que trente-cinq ans. Entré à la chambre, il y a trois ans, il a déjà pris sa place dans le petit groupe des libéraux, et il paraît que lord Russell se rattache ce collègue afin de s'assurer le concours des amis de M. Bright et de M. Bright lui-même, qui, décidément, n'entre pas dans le ministère. Il ne serait pas impossible non plus que M. Goeschen n'ait été choisi pour dédommager le parti radical de l'éloignement définitif de M. Stansfeld, dont il était fortement question, depuis quelques jours, pour l'un des postes de l'amirauté. On sait que M. Stansfeld faisait partie du cabinet Palmerston, et il fut amené à donner sa démission, il y a trois ans, à la suite de certaines révélations concernant sa liaison intime avec Joseph Mazzini. Le bruit court que lord Clarendon se serait opposé à sa rentrée dans le ministère, objectant que ce choix pourrait déplaire au gouvernement français.

M. Goeschen possède des connaissances financières et commerciales qui feront du nouveau ministre un lieutenant très utile à M. Gladstone. Les discussions relatives aux dépenses de l'exercice de la marine et des services publics seront pour lui, dit l'*International*, autant d'occasions où il pourra déployer les connaissances spéciales qui l'ont désigné au choix de lord John Russell.

LES PAROLES DE L'EMPEREUR.—Le *Times* apprécie en ces termes l'impression produite par les paroles adressées le 1er janvier par Napoléon III au corps diplomatique:

Nous sommes heureux de constater l'excellente impression que ces paroles ont produite parmi tous les membres du corps diplomatique. Elles caractérisent, en termes élevés, la politique pacifique de la France.

L'Empereur a le droit de dire, au nom de son pays, aux représentants des autres puissances, qu'il s'est attaché à éviter les conflits et à resserrer les liens qui unissent les peuples.

La guerre d'Italie a montré qu'il sait réprimer les passions révolutionnaires qui ont tenté de l'entraîner. La guerre du Danemark a montré qu'il sait résister aux ambitions nationales qui pouvaient lui inspirer des projets de conquête. Puisse cet exemple être suivi dans l'union de la confédération germanique, celle entre autres nations civilisées. Espérons que sa voix éveillera partout un écho sympathique.

Après tant de troubles, de révolutions et de guerres civiles, tous les peuples aspirent au repos. L'heure est venue d'inaugurer enfin, sur tous les continents, une lutte plus grande et plus glorieuse que les batailles sanglantes: celle du progrès des idées, des institutions, des arts, du travail, de l'industrie et du commerce; noble lutte, où l'émulation du bien est le seul mobile et où il n'y a jamais de vaincus, car la victoire, qui s'appelle la civilisation et la prospérité universelle, profite à tous.

CURIEUX CALCUL.

Un correspondant parisien, écrivant au *Glasgow Mail*, journal anglais, lui rend compte d'une coïncidence numérique extraordinaire et qui fait le sujet des conversations à Paris.

Quelqu'un a découvert qu'une curieuse relation existe entre les dates de certains événements dans la vie du défunt roi des Français et la date de sa chute, et ce calcul est devenu la base d'une autre spéculation non moins curieuse sur les événements correspondants qui se sont passés pendant la vie de l'empereur régnant. Les personnes qui ont quelque peu de superstition dans la tête peuvent y voir autre chose qu'une simple coïncidence accidentelle de chiffres. La première table est comme suit:

Louis Philippe naquit en	1773
Marie Amélie se maria en	1809
Elle était née en	1782
Ils montèrent sur le trône en	1830
Et tombèrent en	1848

Prenant la date de 1830 comme la base de la table, nous trouvons qu'en y ajoutant la date de la naissance du roi, à la condition de mettre l'un sur l'autre les chiffres qui composent cette date, nous arrivons à la date de sa chute, 1848.

Avènement au trône, 1830, naissance, 1773.

1830
1
7
7
3
—
1848

On trouve la même chose en ajoutant la date de la naissance de Marie Amélie à 1830.

1830
1
7
8
2
—
1848

Et encore le même résultat en ajoutant la date de son mariage.

1830
1
8
0
9
—
1848

Passons maintenant à la seconde table:
Napoléon III est né en 1808,
Il monta sur le trône en 1852,
Il se maria à Eugénie en 1853,
Elle était née en 1826.
La date laissée en blanc est celle que la table doit fournir:

Date de l'avènement	1852	même date	1852
Naissance de l'Empereur	1 8 0 8	naissance de l'impératrice	1 8 2 6
	1869		1869
même date	1852		
date du mariage	1 8 5 3		
	1869		

Pourrait-on augurer d'après cela, demande l'écrivain, que l'année 1869 est prédestinée à être fatale à la dynastie des Bonaparte? Ce serait montrer trop de crédulité. Beaucoup de gens néanmoins branlent la tête à la signification sinistre que semble comporter ce tableau. Quant à moi, j'avoue n'être ému que de l'étonnante coïncidence de ces rapprochements. Je n'y attache pas d'importance et je ne le donne pas pour autre chose.

LES DISCIPLES DE COMUS.—Nous avons reçu de la Société Mystique des Disciples de Comus une invitation pour la fête que cette société se propose de donner le 13 février, jour du mardi-gras, au Théâtre des Variétés. Les invitations sont personnelles et ne peuvent être transférées; c'est un moyen de s'assurer une société choisie.

Nous sommes heureux de voir reparaître le "*Mystic Crew of Comus*", dont nous nous rappelons les joyeuses mascarades. C'est un des symptômes favorables de la nouvelle ère dans laquelle nous sommes entrés.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur *Amarantha*, qui devait partir hier pour les Attakapas, a été inévitablement forcé de retarder son départ. Il partira mardi prochain à cinq heures de l'après-midi.

—On lit dans l'*Epoque*:

« Nous sommes heureux d'annoncer que la nouvelle de la mort de M. le marquis de la Rochejacquelin, que nous avions donnée d'après un autre journal, est démentie aujourd'hui par la lettre suivante adressée à M. Maller, rédacteur de la *Liberté*:

« Le Pecq, 29 décembre.

« Mon cher monsieur Maller,

« Faites bien vite démentir la nouvelle de la mort de mon père, qui n'est même pas en danger, et tâchez qu'il n'arrive pas la connaître [illegible]. J'étais hier à Paris quand on m'a annoncé cette fausse nouvelle, [illegible].

« Je suis désolé du mal que cela va faire à mes parents, qui sont nombreux et dévoués, &c.

« Croyez à mes sentiments, &c.

« Comte de LA ROCHEJACQUELEIN. »

LEGISLATURE.

SENAT—5 février.

La séance s'ouvre à midi, sous la présidence de l'Hon. A. Voorhies. 21 membres sont présents.

M. Egan propose la nomination d'un comité réuni pour examiner les affaires de l'Université de la Louisiane.—Adopté.

MM. Egan, Lott et Cooley sont nommés, pour le Sénat, membres de ce comité.

Un mémoire de Louis Müh, pour secours, est référé.

La Chambre donne avis au Sénat que l'Orateur a signé l'acte de secours pour le mas de la Vacherie. La Chambre demande le concours du Sénat pour l'acte qui fixe à deux années le terme de l'imprimeur d'Etat, et le jour de l'élection au 1ne lundi de la session.

MM. Waterson et Chandler, du département du Trésor, ont été invités à s'asseoir dans la salle du Sénat.

Un acte de M. Bell pour amender l'acte relatif aux districts de desséchement de Jefferson et d'Orléans, est référé au comité-joint chargé d'examiner les affaires de la Compagnie de Desséchement.

M. Palfrey fait un rapport favorable au bill qui ratifie les nominations de commissaires faites par le Gouverneur pour les levées et le desséchement. L'acte est ensuite adopté et envoyé à la Chambre au moyen de la suspension des réglements.

M. Burthe fait un rapport contre le bill relatif à la reprise des bestiaux, bill qu'il trouve inutile, et contre le bill concernant les abandons forcés et les annonces judiciaires.

Le bill de M. Kenner allouant la somme de $61,000 comme secours pour le Séminaire et l'Académie militaire de la Louisiane, est adopté.

L'acte remettant au conseil de ville l'élection du contrôleur, de l'avocat de ville, etc., est référé à la délégation de la ville.

M. Burthe présente un bill relatif aux délais.

L'acte pour convoquer une convention constitutionnelle est fixé pour vendredi prochain.

Le bill de M. Kenner pour suspendre la collection des taxes d'Etat non payées dans ces quatre dernières années est mis en discussion.

Sur motion de M. Burthe les taxes de paroisse y sont ajoutées.

M. Duvigneaud demande qu'on ajoute les taxes de ville.—Rejeté.

Le bill est adopté en dépit de l'opposition de M. Bell, qui le regarde comme inconstitutionnel.

Le Sénat entre alors en séance exécutive, et ensuite s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Ce corps se réunit à midi sous la présidence de l'hon. J. B. Elam, orateur par *intérim*. 76 membres répondent à l'appel. Les minutes sont lues et approuvées.

Est adoptée une résolution par laquelle l'ex-gouverneur Anderson de l'Ohio est invité à occuper un siége dans l'enceinte de la chambre.

Sur motion de M. Halsley le secrétaire est invité à faire tirer 150 exemplaires des réglements de la chambre.

M. Lagrue présente la résolution suivante:

Résolu que les remerciements de tous les patriotes du Sud sont dus au *Times* de la Nouvelle Orléans pour l'initiative hardie et courageuse qu'il a montrée dans la publication d'un article dans son numéro de ce matin, intitulé: "L'esprit de désunion."

M. Williamson objecte. Il ne voit pas de raison pour laquelle le *Times* serait complimenté de préférence aux autres journaux qui se sont montrés aussi à diverses fois également hardis et courageux.

Après avoir entendu les remarques de quelques autres membres M. Lagrue retire sa motion.

La résolution de M. Kidd pour que le sergent d'armes soit chargé de fournir le *Times* et le *Picayune* aux membres de la Chambre, avec un amendement présenté par M. McCloskey, prescrivant que les autres journaux reçoivent $10 par 100 numéros, est déposée sur la table.

Une résolution de M. de la Barre pour que la première résolution, fixant le prix à $6 pour 100 copies, soit rescindée, est déposée sur le bureau.

Un acte de M. Richardson en faveur des cantons de feu L. Morgan, ex-collecteur de taxes de la paroisse de St Tammany, est référé au comité des réclamations.

Une résolution réunie concernant l'ouverture du chenal de la Rivière aux Perles et des bayous Bonfouca et Lacombe, et une résolution réunie concernant les terres mondées des Rivières Perles et Bogue Chitta, sont référées à un comité composé de la délégation des paroisses de la Floride.

L'acte de M. McDonald pour incorporer le bourg de Vienna, dans la paroisse de Jackson, est référé au comité des affaires paroissales.

L'acte de M. Williamson relatif à la construction de la branche sud du chemin de fer du Pacifique jusque sur un point de la Rivière Rouge, est référé au comité des améliorations intérieures.

Un acte présenté par M. Sambola pour interpréter la section 1 d'un acte pour régler les corporations en général est référé au comité judiciaire.

Un acte, introduit par le même membre, amendant la section 6 d'un acte pour pourvoir à l'augmentation du revenu de l'Etat est référé au comité de finance.

M. Eustis, au nom du comité spécial composé de la délégation de la ville, fait un rapport favorable, avec un amendement, sur le bill intitulé: acte pour amender un acte intitulé: Acte pour consolider la ville de la Nlle Orléans et pourvoir à son gouvernement et administration.

M. Lemarie propose d'effacer le mot "contrôleur."—Le bill ainsi amendé, prescrit qu'une élection sera faite pour le maire, le commissaire des rues, le trésorier et les autres officiers de la ville, excepté le contrôleur, qui sera choisi par le conseil des aldermen et des assistants aldermen en mars prochain.

Le réglement est suspendu et le bill ainsi amendé est finalement adopté et envoyé au concours du sénat. Le vote a été comme suit: 61 pour—16 contre.

Le bill de M. Salomon, organisant la police de la ville de la Nlle Orléans, est mis à l'ordre du jour de demain—aujourd'hui.

Le bill du sénat autorisant la fermeture du Nouveau Canal est mis en discussion et après quelques débats renvoyé au comité.

Sur motion, la chambre s'ajourne.

FAITS DIVERS.

—Après l'expulsion de M. Richard Wagner, M. Hans de Bulow, pianiste du roi de Bavière, qui avait, on le sait, épousé une fille de Listz, appelée Cosima, sœur de Mme Emile Olivier, morte il y a quelques années, a donné sa démission de pianiste du roi de Bavière. Il a également refusé la place de directeur du Conservatoire de musique qu'on lui avait offerte.

—Nous apprenons, dit le *Jornal do Commercio* de Lisbonne, du 23, que l'on recueille des signatures de personnes du beau sexe pour une représentation en leur nom, adressée au Parlement, contre le mariage civil.

Où nous assure, ajoute la feuille portugaise, que cette représentation est conçue en termes peu dignes du caractère de la femme. C'est un document qu'il aurait fallu lire avec attention avant de le signer.

La mission de la femme dans la société actuelle ne consiste pas à s'immiscer dans les questions politiques et sociales; elle est plus sublime et plus auguste. C'est surtout aux fauteurs de cette agitation absurde et ridicule que nous adressons nos reproches et notre blâme.

—Il faut à Paris sa phrase banale, son onomatopée bizarre. Depuis quelque jours, le cri à la mode, dans certaines régions, est: "Ohé! Pipe-en-Bois!" Pipe-en-Bois, paraît-il, est le surnom d'un étudiant qui aime la bonne littérature, et qui a bruyamment usé du droit "qu'à la porte on achète" en sifflant sans miséricorde à la première représentation d'*Henriette Maréchal*.—Quoiqu'il en soit, Pipe-en-Bois menace de devenir légendaire. Un des courriéristes de l'*Indépendance belge* lui consacrait, dimanche, tout un feuilleton, et nous apprenons aujourd'hui qu'un théâtre prépare une revue intitulée *Ohé! Pipe-en-Bois!* — Va pour Pipe-en-Bois, s'il peut surtout faire tomber toutes les mauvaises pièces.

—La police a arrêté récemment à Sleswig une jeune fille qui ne parlait pas allemand et n'avait point de passeport. L'interrogatoire qu'on fit subir à la détenue établit les curieux faits qui suivent:

La jeune étrangère est une Américaine qui a servi comme trompette, pendant la dernière guerre américaine, dans un régiment de cavalerie du Nord. Après le licenciement du régiment, elle devint demoiselle de comptoir dans une auberge de New-York.

Comme telle, elle s'éprit d'un jeune Allemand avec lequel elle entretint des relations amoureuses. Mais le jeune homme disparut un beau jour de New-York, abandonnant à elle-même la jeune fille, au grand détriment de la foi jurée.

L'Américaine, se doutant que son volage fiancé était retourné en Europe, prit aussitôt le parti de se mettre à sa poursuite, et, comme elle n'avait pas d'argent pour payer les frais de voyage, s'engagea résolûment comme mousse sur l'*Allemania*, à destination pour Hambourg. Son sexe fut découvert par hasard en route, et on la débarqua à Southampton.

Là elle se procura par son travail les moyens de se rendre à Hambourg, où elle apprit, à force de recherches, qu'un frère de son perfide amant habitait Sleswig. Elle partit sur-le-champ pour cette dernière ville; mais elle y rencontra, au lieu du frère de son infidèle, une police peu disposée à favoriser les escapades amoureuses et qui, pour toute galanterie, lui signifia que, comme elle était dépourvue de moyens de subsistance, elle serait transportée dans son pays natal.

—On lit dans la *Gazette de Voss*, de Berlin, du 18:

« Le syndicat des bouchers avait convoqué, vendredi dernier, des professeurs, des médecins, des journalistes, pour donner leur avis sur la question des trichines et les mesures propres à prévenir cette maladie. M. le professeur Virchow avait parlé le premier, et il venait d'exposer à la satisfaction de la réunion les moyens propres à détruire les trichines, quand le vétérinaire Urban prit la parole pour attaquer vivement le discours de M. Virchow et déclarer que la maladie des trichines n'existait pas, que c'était une invention des médecins, que la presse était complice de ceux-ci, etc., et que, quant à lui, il n'hésiterait pas à manger de la viande remplie de trichines. Il s'éleva une discussion personnelle des plus tumultueuses. M. Virchow avait précisément apporté un saucisson infecté de trichines. Tout le monde cria à M. Urban d'en manger. Celui-ci essaya d'abord de s'en défendre, mais les invitations d'en manger devenaient unanimes et de plus en plus pressantes: il saisit enfin le saucisson déposé sur la table, en mordit un morceau et l'avala, et quitta immédiatement la salle. Afin que les amis de M. Urban n'aient aucune inquiétude sur les suites de cet acte d'héroïsme, nous leur dirons qu'il s'est rendu de suite à une pharmacie voisine et y a pris un vomitif énergique. »

—S'il faut en croire le chroniqueur de l'*Epoque*, Nadar se désole. Nadar s'arrache les cheveux, et voici pourquoi:

Dans la dernière séance de la Société du *plus lourd que l'air*, il a été lu un mémoire adressé par un correspondant d'outre-Océan. Il y est dit qu'un Américain a découvert le moyen de se soutenir en l'air en compagnie de plusieurs concitoyens, que des expériences ont été faites et qu'elles ont parfaitement réussi, que le nouvel aérostat est tout en fer, fonctionne par la vapeur, et qu'il a enlevé, dans les plaines voisines de Boston, vingt personnes avec facilité, élégance et sécurité.

NOTA BENE. Ceci n'est point un canard.

—Un savant très connu en Allemagne, M. Heinrich Mahler, vient de nous arriver de Berlin. On annonce que M. Mahler serait dans l'intention de demander à l'Empereur le privilège d'établir un câble transatlantique qui, partant de la pointe du Finistère, relierait la France à l'Amérique du Nord. Le câble employé serait tout une invention nouvelle; il serait plus souple, plus durable et plus accessible à la transmission électrique que tous ceux connus jusqu'à ce jour.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Une pleinamerie à la Chambre.

Taxe sur le Sud pour l'entretien de l'armée.

Amendement sur les opérations du Bureau des Affranchis.

LE BILL DE LA REPRESENTATION.

Substitut de M. Sumner.

UNE HARANGUE DE DEUX JOURS.

Egalité Universelle.

Arrivée de la Troupe française d'Opéra.

REPRISE DU TRAITE AVEC LE CANADA

Grande partie de billard à Memphis.

LES CHAMBRES D'ASSURANCES DE LOUISVILLE.

Les bouilloires tubulaires condamnées.

LEGISLATURE DE LA VIRGINIE.

Erreur de commis dans la rédaction d'un bill.

Les blancs électeurs à la place des noirs.

Rapport défavorable aux indemnités du Sud.

Taxes sur les Manufactures du Sud.

Perte de trois Navires américains.

MALADIE DES BESTIAUX EN ANGLETERRE.

Elle sévit toujours davantage.

Tempête sur les côtes de France.

Marchés du Nord et de l'Ouest.

Washington, 5.—Chambre.—Un amendement au réglement est présenté et déposé sur le bureau. Cet amendement réservait un jour de la semaine prochaine pour l'examen des affaires publiques, sous le nom de "jour du blanc."

Une résolution est présentée chargeant le comité de reconstruction d'examiner la question de l'établissement d'une taxe sur les Etats rebelles afin de couvrir les frais d'entretien d'une armée parmi eux pour y maintenir la paix.

La chambre a repris la discussion du bill qui agrandit les pouvoirs du Bureau des Affranchis et adopté un amendement suivant lequel ses opérations seront bornées aux Etats où le "writ d'habeas corpus" est suspendu.

SENAT—M. Fessenden demande la discussion de la résolution jointe du comité de reconstruction proposant un amendement constitutionnel qui base la représentation sur la population en excluant de la représentation toutes les personnes aux quelles le droit de suffrage serait refusé pour raison de couleur.

M. Sumner parle dans un sens contraire et présente un substitut déclarant que toutes les personnes seront égales devant la loi dans leurs droits civils et politiques. Ce substitut a occupé l'attention du sénat durant la journée entière. M. Sumner a défendu la parfaite égalité politique et civile de tous les hommes et ne terminera pas son discours avant demain.

Passe du Sud-Ouest, 5.—Le steamer Magnolia, de Galveston, a passé ce matin à 4 heures. Le vapeur Daniel Webster, de Galveston, a passé à 9 A. M.

La goelette anglaise Ben Willis, Capt Webb, venant de la Vera Cruz avec les passagers dont les noms suivent: MM. Bertrand, V. Michelett, Mme Alberta, J. Bloomer, T. Pierrot, W. Hart, Peter Coyle.

Le vapeur Marmion, de New-York, a passé à 11 A. M. avec les passagers dont les noms suivent: M. J. Underwood, Mr. T. Downing, J. Flynn, J. H. Doolittle et Mr. Ward.

8 P. M.—Pas de changement. Brise carabinée du nord-est.

Quarantaine, 5 février, 8 P. M.—Le vapeur Mexico, de la Havane, avec la troupe française d'opéra, a passé à 3 P. M.

Le vapeur Stanton, d'Apalachicola, a passé à 2 P. M.

Le vapeur N. P. Banks a passé à 1 P. M.

Glasgow, 5.—Wm. M. Sampson, président de la Cour Suprême du Kentucky, est mort aujourd'hui.

Cincinnati, 5.—Farine sans changement—Blé rare à $2 20—Maïs à 51c—Avoine languissante 38 1[illegible]c—Cochons plus fermes—Mess pork $29—Bacon ferme—Saindoux, hausse de 1 1[illegible]c—ventes à 19 3[illegible]c—Groceries calmes—Coton à 45c—Whiskey $2 23.

Une dépêche de Washington dit que le comité des voies et moyens recommandera un nouveau traité de réciprocité canadien ou une extension du vieux traité. Il est probable qu'une législation réciproque aura lieu pour rendre uniforme dans les deux pays la taxe sur les spiritueux distillés, la navigation sera ouverte, les écluses du canal de Welland seront élargies, les droits seront les mêmes pour toutes les parties, les importations du Canada n'auront aucun avantage sur nos produits et les ports francs du Canada seront abolis.

New York 5.—John Roberts, le champion de la Grande-Bretagne, Dudley Kavanaugh, Melvire Foster et d'autres célèbres joueurs de billard partent ce soir pour aller participer au grand tournoi de Memphis. Ils se proposent d'aller de là faire un tour dans le Sud et l'Ouest.

Louisville 5.—Les assureurs ont décidé aujourd'hui de ne prendre aucune assurance pour les bateaux qui se servent de bouilloires tubulaires.

Louisville, 5.—Tabac en feuille, ventes aux pleins prix de 96 boucauts.—Lugs $4 1[illegible] à $8 00; feuille commune $9 à $15; coton inactif à 43; porc $29; bacon épaules, 15c; côtés 19 1[illegible] jambons 23c; saindoux 18c; maïs 60; avoine 47; farine superfine $7; café; Rio, 28c; sucre 18 1[illegible] sucre de la Nlle Orléans $15.

New York, 5.—Le marché au coton a fermé avec une tendance à la baisse.—Le middling est nominal à 48c—La farine est moins active—Whiskey à $2 25—Maïs languissant à 85c—Café calme; de Santo Domingo à 12 1[illegible] et 16 1[illegible]c—Sucre calme et ferme, Cuba Muscovado à 12 1[illegible]c—Porc $29 87 1[illegible]—Sterling 108 1[illegible]—Or 139 5[illegible]—Fonds extrêmement languissants.

Richmond, 5.—La Législature de la Virginie a adopté une résolution approuvant la politique de reconstruction du Président Johnson.

Washington, 5, Sénat.—Par une erreur de commis, le bill de M. Anthony réglant le suffrage dans le District de Columbia, est rendu de manière à ne donner le droit de suffrage qu'aux blancs.

M. Clark, du comité des réclamations a fait un rapport défavorable sur diverses pétitions, pour indemnités, en raison de pertes causées par les armées envahissantes en Virginie et ailleurs.

Des résolutions jointes ont été lues, proposant l'amendement suivant:

Les représentants seront nommés parmi les divers Etats suivant le nombre de leurs habitants, en les comptant tous, y compris les Indiens non taxés, pourvu que, lorsque le droit de franchise sera refusé ou restreint à cause de la race ou de la couleur, toutes les personnes de cette race ou couleur soient exclues de la base de la représentation.

M. Sumner a présenté un substitut par lequel le congrès pourra mettre en vigueur la prohibition de l'esclavage par une législation *ad hoc* et par lequel aussi toutes les reliques de l'esclavage seront écartées y compris toute distinction de droits à cause de la couleur. Il a caractérisé les résolutions proposées par un amendement comme un compromis avec les droits humains et pas autre chose.

M. Sumner a soutenu ses vues dans un discours d'une étendue considérable.

Chicago, 5.—Farine languissante; blé inactif; maïs très languissant; avoine calme; porc $26 50; saindoux inactif à 16 1[illegible]c; cochons $15 25.

Washington, 5.—Le secrétaire du Trésor a émis un ordre suivant lequel, à partir du 1er mars, tous les manufacturiers du Sud en possession de manufactures actives seront sujets aux droits actuels. Il ne sera fait aucune exception, dans aucun cas, à cause de la manufacture.

Le consul des EtatsUnis à Liverpool, a notifié au secrétaire d'Etat, à la date du 12 janvier, la perte de trois navires américains—le Harry of the West, le Méridian, et le Tigress, dont les équipages ont été sauvés.

La maladie sur les bestiaux continuait avec plus d'intensité. 9,243 cas ont été rapportés durant la semaine terminée le 20 de ce mois. Il est mort ou ont été tuées plus de 70,000 bêtes à cornes depuis l'invasion de cette peste.

Une horrible tempête s'est fait sentir sur les côtes de France, le 18 janvier. Plusieurs navires sous sûtrée en détresse à La Rochelle.

Washington, 4.—Le Sénat a approuvé les nominations suivantes: Daniel Richard, commissaire des taxes dans le district de la Floride; W. P. Kellogg, collecteur de la Douane de la Nouvelle-Orléans; et le major-général breveté B. W. Brice, comme payeur général avec le rang de colonel.

(*Autres Dépêches.*)

New-York, 5 fév.—Une dépêche de Washington au *Herald* dit que le bruit est accrédité que si le bill du Bureau des Affranchis passait à la Chambre comme il a passé au Sénat, le Président lancerait une proclamation déclarant que le privilége d'*habeas corpus* est restauré dans tous les Etats frontières.

Les généraux Grant, Sherman, Thomas et Meade, après avoir considéré tous les bills militaires soumis au Congrès, les ont rendus au sénateur Wilson, président du comité du Sénat, avec leurs suggestions et recommandations. Ces officiers paraissent opposés à ce qu'on donne aux volontaires aucune cha[illegible] pour entrer dans l'armée régulière.

Les autres suggestions tendent à parfaire le bill de l'armée régulière et seront probablement adoptées par le comité.

Le bill pour la réorganisation de la milice d'Etat a la pleine approbation de ces officiers. Ils approuvent aussi le bill de West-Point. Par ce bill le nombre des cadets sera porté à 150, deux pour chaque Etat, avec 75 ou 100 à prendre parmi les fils de soldats qui sont morts pour la défense du pays.

Une dépêche de Washington au *Times* dit que le Président et le cabinet se sont occupés de l'argument de l'amiral Semmes, fondé sur la convention Sherman Johnson, mais sans arriver à aucune conclusion.

Il n'y aura pas de nominations pour la formation de la cour qui doit juger Semmes avant que cette affaire soit décidée, et il y a possibilité que ce procès soit indéfiniment ajourné.

Vicksburg, 3.—Le Luminary a passé, descendant le fleuve, à 6 P M et le Plain City à 3 P M. Le Memphis a passé à 3 P M allant en haut.

Le fleuve monte.

Il y avait 200 passagers à bord du W. R. Carter—125 au moins on péri. Huit corps ont été retirés du fleuve hier et aujourd'hui. On a identifié Mme [illegible]ermann, Mme David Noel du Texas, Mme Morris et le major Brewer, payeur de l'Ohio.

Le Dr. Cable Bonny, d'Yazoo City, le Dr. T. Vick et le lieut. Williams de cette ville, sont perdus, à ce qu'on croit savoir.

Le major John E. Johnson, du Texas, est mort aujourd'hui des lésions qu'il avait reçues.

Galveston, 3.—Le steamer Wilmington est parti pour New York et le Valencia est arrivé.

New York, 5.—Le vapeur Hill Von Kul a coulé bas dans la rivière du Nord hier. 200 bêtes à cornes ont été noyées.

Environ cent marins capturés sur les eaux américaines par le Shenandoah et débarqués aux îles de l'Ascension sont arrivés à Honolulu pour revenir aux Etats-Unis.

New York, 5 fév.—On dit que A. T. Stewart qui poursuit maintenant un des éditeurs de la *Tribune* et un des propriétaires de St Louis *Republican* pour diffamation a l'intention d'exercer de semblables poursuites contre plusieurs correspondants de la presse de l'Ouest.

New York, 5 fév. 12 m.—Le coton est nominal 148 1[illegible] et 49. — L'or est à 139 7[illegible].

Le sterling est à 108 et 108 1[illegible].

Portland, Me, 5 fév.—Le vapeur St. Georges, parti de Galway le 18, est arrivé. Ses nouvelles ont été devancées.

L'Oscar, beau bélier à hélice, bâti par les frères Lavid, est parti de la Mersey pour Valparaiso.

Un navire semblable à l'Oscar, nommé le Minerve, est mouillé maintenant dans la Tamise. Il se trouve à la disposition du gouvernement chilien.

Nonobstant les rapports mis en circulation sur le départ du baron ——— qui avait quitté Paris pour aller, dit-on, au Mexique afin d'y arranger le retour des troupes françaises, il est certain qu'on n'a pas encore révoqué l'ordre de continuer les préparatifs qui se faisaient à Toulon pour envoyer deux ou trois mille hommes de plus.

Un duel a eu lieu à St Germain entre le prince Achille Murat et M. Rochefort, à cause d'un article publié dans le *Figaro* sur le témoignage donné par le prince dans l'affaire du Cora Pearl.

La chemise du prince a été trouée par l'épée de son adversaire et M. Rochefort a reçu une légère blessure à la hanche. Les seconds ont déclaré alors l'honneur satisfait, et l'affaire a été terminée.

Jérome Bonaparte-Patterson et M. Estevrin étaient les témoins du prince, et MM. T. Delisol, du *Siecle*, et Plunkett, directeur du théâtre du Palais Royal, étaient les témoins de Rochefort.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 5 février 1866.

Le marché est à peu près dans le même état. Les ventes de coton n'ont pas excédé 2,000 balles, la demande était bonne, mais à des prix que les facteurs n'ont pas voulu accepter. Les transactions des deux derniers jours sont de moins de 4,000 balles.

Les actionnaires de la Banque des Citoyens ont réélu, sans opposition, l'ancienne direction qui se compose de MM. Jno G. Gaines, W. H. McLean, A. Chiapella, Placide Forstall, Dolh Lanata, P. Anetre et Carrière.

L'or a ouvert, ce matin, plus recherché et plus ferme, mais les acheteurs ont ensuite obtenu un grand avantage et quelques détenteurs auraient accepté un quart de moins que ce qu'ils avaient refusé. Les opérations embrassent $12,000 à 139 1[illegible]; $10,000, en deux lots, à 139 [illegible]; deux lots de $5,000, $7,500, $22,000 en trois lots, deux lots de $10,000 et $15,000 à 138 3[illegible]; $2,400, $5,000 et deux lots de $10,000 à 138; [illegible] chèque d'une banque de campagne, pour de l'or, à New York, pour $10,000 à [illegible] compte. Notre cloture à la clature, 138 1[illegible] contre 139 au ouvert soir—$2,000 en deux lots [illegible] américains se sont vendues, en deux lots à 13[illegible] 3[illegible]; nous avons remarqué, parmi les ventes, aux courtiers ou de $350 à 132. Les courtiers donnent 130 à 132 des petites sommes qui leur sont apportées et vendent à 134.—Il ne s'est point vendu de piastres mexicaines.

Le change étranger a faibli, mais il y a quelques traites de premier ordre au-dessus du marché. Les ventes de sterling comprennent £1,000 très bon à 147 1[illegible], £1,000 et £7000, No[illegible] 147 3[illegible], £1,000 et à un dit à 147 1[illegible] [illegible] 146, 146 et 146 1[illegible], une autre somme à 149 [illegible] 148 1[illegible], une bonne traite de premier ordre à 149 1[illegible], £1,000 à 148 1[illegible] et £1,000 à 148 1[illegible]. Quelques signatures favorites ont été placées à 149, mais le plus élevé a été 147 1[illegible]. Une traite de banque de £7000 s'est vendue à 108 pour de l'or — Il s'est vendu 100,000 francs en change commercial No 1 à 3 81 1[illegible] et 1[illegible] à 4 00. Les autres ventes étaient de 5 82 1[illegible] et [illegible] — Il faut environ 147 1[illegible] à 147 1[illegible] les bonnes clear, et 147 3[illegible] à 148 1[illegible] et 149 1[illegible] le No. 1 de première classe, mais quelques signatures sont encore tenues à 149. Le change commercial sur France est tenu à 3 82 1[illegible] à 3 83 et les banques tiennent le sterling à 150 et les francs à 3 76 1[illegible].

Dans le change américain les tireurs ont obtenu un nouvel avantage. Les banques ont tiré sur New York à 1[illegible], mais un chèque de banque pour $50,000 a passé à 6[illegible]6.

La seule opération en actions a été de 75 actions de la Banque des Mechanics and Traders. Il ont laissé se soumettre à une baisse pour les autres—Les fonds consolidés de la ville sont tenus à 80 à 85 et les émissions en faveur du chemin de fer à 79 à 80, suivant les compons. Les billets de banques ont été peu recherchés; $400 de la Banque de la Nouvelle Orléans se sont vendus à 85 1[illegible]. Nous cotons:

Banque de la Louisiane à 48 à 50 et 50 1[illegible] à 5[illegible] contre à la piastre;

Banque de l'Etat de la Louisiane à 69 à 70 et 72 à 73;

Banque des Marchands à 72 à 73 et 77 à 78;

Banque du Croissant à 80 à 82 et 83 à 85;

Banque de l'Union à 80 à 82 et 83 à 85;

Banque de la Nouvelle Orléans à 83 à 85.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 4 février 1866.

COTON.—Les dernières nouvelles reçues de New York ont déterminé un produit de fâcheux effets sur le marché qui a été déprécié aujourd'hui, et la demande, bonne, il est vrai, n'a été faite que par des personnes qui comptaient opérer à une baisse de 1 c sur les prix antérieurs, mais les facteurs en général ont refusé de se soumettre à cette exigence. Les ventes se sont conséquemment bornées à peine à 2000 balles, qui ont été prises par douze courtiers, à des prix irréguliers et plus faibles; les descriptions extra, seules, ont montré une fermeté constante. Nous avons entendu dire que plus d'une vente de low middling avait eu lieu à 45 cts. Du strict ordinary a changé de mains à un prix aussi bas que 41 1[illegible] cts. D'autres ventes qui, quoiqu'elles n'aient pas été faites aux prix ci-dessus, n'en ont pas moins montré un avantage décidé du côté des acheteurs. Tout bien considéré, nous retranchons les chiffres, les plus élevés de nos dernières cotes, et nous donnons les suivantes comme représentant plus fidèlement le marché: ordinaire 40 à —, good ordinary 44 à —, low middling 46 à — et middling — à 48 cts.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865....balles		83229
Reçu aujourd'hui		[illegible]
" précédemment	479685	
		486763
		570092
Expédié aujourd'hui	1444	
" précédemment	393128	
		394574
Stock en mains à bord de navires non expédiés....		175418

SUCRE ET MELASSE.—Le marché manque de ces deux articles de provenance Louisianaise et les arrivages en sont faibles et ne suffisent pas à la demande qui, depuis samedi, s'est bornée à 100 barils de mélasse et à 150 boucauts de sucre. Les prix sont fermes et sans changements et les ventes d'aujourd'hui ont embrassé presque tous les envois reçus et ont du lieu comme suit: 13¼ cts la livre de sucre commun, 14 cts pour le fair et 14¼ cts pour le prime: 60 cts le gallon de mélasse inférieure, 75 pour la commune et 80 cts pour la bonne commune. Il existe sur le marché plusieurs chargements de mélasse de Cuba et cette marchandise est tenue à 70 cts le gallon. Le stock en main de sucre de Cuba est d'à peu près 5000 caisses, tenues en majeure partie par deux personnes seulement. La demande ne se fait que pour le détail à 13¼ à 15¼ cts pour le No 15 et 18 cts pour le blanc.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Nous avons encore à parler d'un marché ferme en ne comptant que de faibles stocks. Les arrivages sont peu de chose et la demande, qui est locale, est bonne à des prix pleins. Le maïs continue à éprouver une demande active pour l'exportation et pour le commerce local.

FARINE.—La demande est bonne et les approvisionnements de cet article étant faibles des prix haussés en ont été obtenus. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3000 barils qui ont changé de mains aux prix suivants: commune $7 25, fine $7 87½, good fine à 8, superfine $8 37½ et $8 50, superfine premier choix $9, low extra $9 25, fair extra $10 et extra de choix $12 25 le baril.

MAÏS.—Continue à éprouver une demande active aux prix antérieurs et il y a eu aujourd'hui des ventes s'élevant à 14000 sacs, dont 10,000 ont changé de mains à des conditions privées, 1000 sacs de mélangé à $1 07½, 396 de jaune et 1150 de mélangé à $1 10, 800 de jaune à $1 10; et 300 de blanc à $1 12½ le boisseau. Nous cotons le mélangé à $1 07½, jaune à $1 10 et et blanc à $1 10 à $1 12½ le boisseau.

SON.—Le marché continue à être calme et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 500 sacs vendues à des conditions privées et 100 à $1 [illegible] les cent livres.

AVOINE.—Approvisionnements ronds mais peu de demandes. 400 sacs ont été vendus à des conditions privées et 100 à 55 cts le boisseau.

FOIN.—L'approvisionnement de foin est fort, mais cet article ne se vend qu'en petits lots. 130 balles prime de l'Ouest ont changé de mains à $26 le tonneau.

PORC.—Les lots ronds de mess sont tenus à $32 50. $32 le baril ont été offertes, mais l'offre a été repoussée. Les commerçans le vendent $33 50 à $33 le baril.

SAINDOUX.—Un lot de 30 tierçons de prime s'est vendu à 28 cts la livre. Les approvisionnements de cet article consistent principalement en saindoux ordinaire, tandis que la demande ne porte que sur le prime et sur la qualité de choix. Le prime en tierçons se vend en détail 18¼ à 19 cts. L'article en barillets commande 20¼ cts pour le fair et 21 cts pour le prime.

WHISKY.—Le marché est bien approvisionné de whisky, mais l'article n'est demandé que pour le détail et les prix en sont un peu plus bas. Le rectifié se détaille à $2 28 à $2 30 et $2 32½ à $2 35 le gallon selon la preuve.

VIANDE VERTE.—Le marché est presque dépourvu de cet article qui se détaille à 15 cts la livre pour les épaules, 16 cts pour les plats côtés et 17 cts pour les jambons.

CHANDELLES.—Se vendent à 20 à 22 cts la livre de short weight star et 26 cts pour les full weight.

BEURRE ET FROMAGE.—Ces deux articles existent en forte approvisionnemens; et la demande en est modérée à 40 à 45 cts la livre de beurre du Nord, 25 à 35 cts pour le beurre de l'Ouest, 18 à 20 cts pour le fromage de l'Ouest, 20 à 22 cts pour le bon fromage du Nord et 24 à 25 cts pour le Dairy anglais.

HUILE DE CHARBON.—Se vend par placemens à $1 05 à 1 10 le gallon, en caisses et 88 à 90 pour l'article en barils.

SACS EN PITRE.—Se sont vendus en gros à 33 cents chaque et en détail à 34 cts les nouveaux.

BURLAPS.—Se vend en petits lots à 28 cts la pièce.

ARTICLES POUR L'EMBALLAGE.—Le marché est dans un calme plat; il n'y fait à peine quelques demandes, même pour le détail, et ce n'est qu'occasionnellement qu'une petite vente se fait par les commerçans à 17½ cts par livre de corde d'emballage, 26 cts pour la ficelle, 28 cts la yarde de toile d'emballage de l'Inde en rouleau et 30 cts en balles.

SEL.—Approvisionnements ronds, mais presque pas de demandes; les détenteurs en obtiennent $2 55 à $2 65 le sac de gros de Liverpool, $2 65 à 2 75 pour la fin en magasin.

DIVERS.—Les pommes de terre sont en bonne demande et se vendent à $5 à $5 50 le baril, les oignons sont calmes à $1 50 à $2 50, les pommes sont rares à $6 à $8. L'approvisionnement d'œufs est rond et l'article se vend de $25 à $28 le baril, les poules se vendent $13, les dindes $38 et les oies $10 la douzaine.

CAFE.—Des négociations étaient pendantes, aujourd'hui, relativement à la vente de quelques lots ronds. Il se fait une bonne demande pour la campagne et les commerçans y font face à 28 cts la livre pour l'ordinaire, 29 à 29½ cts pour le fair, et 30 et 30 cts en monnaie courante pour le prime.

FRETS.—Les taux sont de 1 cent la livre de coton sur steamships pour New York, 1¼ cts pour Boston, 7[illegible] sur navires à voiles pour Boston, 11[illegible]6d sur navires à voiles pour Liverpool, 1 [illegible]c pour le Havre et 1 1[illegible] d sur steam ship pour Liverpool.

Rien de plus n'a été rapporté.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 6 février

Arrivé, hier, 88 bœufs du Texas, 6 veaux et 6 vaches à lait.

Vendu—91 bœufs de l'Ouest, 313 bœufs du Texas, 326 cochons, 164 veaux et 3 vaches à lait.

A vendre—123 bœufs de l'Ouest, 77 bœufs du Texas, 99 veaux d'un an, 91 cochons, 141 veaux et 60 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par livre net	— 14 à — 15	
do do 1re qualité par liv. net	— [illegible]	
do do 2me qualité par liv. net	— [illegible]	
do do 3me qualité par liv. net	— [illegible]	
Bœufs du Texas, de choix, par livre net	— [illegible]	
do do 1re qualité, par tête	[illegible]	
do do 2me qualité, par tête	25 00 à 30 00	
do do 3me qualité, par tête	15 00 à 20 00	
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 12 à — 14	
do du pays do	— 7 à — 10	
do stock, par livre	— 8 à — 10	
Moutons, en lots, par tête	5 50 à [illegible]	
do d'élit, par tête	[illegible]	
Vaches à lait, de choix, par tête	50 00 à 100 00	
Veaux, par tête	[illegible]	
do de lait, par tête	10 00 à 15 00	
do d'un an, par tête	10 00 à 14 00	

Décédée, hier matin, à 7 heures A M, Dlle EUGENIE WILTZ, âgée de 66 ans. Ses amis et ceux de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 6 février, à quatre heures de l'après midi. Son corps est exposé rue Domaine No 172, entre Remparts et St Claude.

Décédé, hier matin, à deux heures et demie, EUGENE ROTHE, [illegible] ans et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui mardi 6 février 1866, à 4 heures de l'après midi. Le corps est exposé rue Mandeville, entre Urquhart et Girod.

De la part des familles Rothe, T. Morano, Kellerman et Gruber.

AVIS D'ENTERREMENT.

LES officiers et les membres de la Société de Bienfaisance des Fils de [illegible] sont priés de se réunir, dans la salle de la Partie [illegible], coin des rues Dumaine et St Philippe, AUJOURD'HUI Mardi 6 du courant à trois heures et demie de l'après-midi, pour [illegible] E. ROTH [illegible]. Les membres des différentes sociétés de bienfaisance sont invités à y assister. [illegible]
CHARLES R. FAGOT, Président. Oscar Morano, Secrétaire.

ATTENTION.

LE BRICK VICTORIA [illegible].

Société des Ouvriers Tailleurs de la Nlle-Orléans.

LES officiers et les membres de cette société sont [illegible].
G. TILEMAN, Président. J. B. LUTENBACHER, Secrétaire.

CONCLAVE WATERMAN No 9.
Par ordre de S. W. M.

A UNE élection [illegible] Conclave Waterman No 9 [illegible].
Par ordre du Chef, CHARLES PLUCHE, Secrétaire.

AVIS.

LES soussignés ont transporté leur bureau au No 184 rue Commune, entre Carondelet et Baronne.
PLAUCHE & WILTZ.

AVIS.

LE soussigné, Marchand-Commissionnaire à la Nouvelle-Ibérie, se charge de la vente de toutes sortes de marchandises par commission. Il sollicite respectueusement le patronage du public et de ses amis.
T. BOUTTE, Rue Domaine, Nlle-Ibérie.

A VENDRE

Une jolie résidence située rue Domaine No 329, consistant en une maison basse contenant 4 chambres, galerie, cuisine basse, &c. Le tout couvert en ardoises. Pour les conditions, s'adresser à LOUIS MATHE, No 16, rue Commune au Premier.

CHARBON. CHARBON.
Pittsburg à $1 25 le baril, livré.
ANTHRACITE, GROSSEUR [illegible]
D. STICKNEY, rue Carondelet, No [illegible].

FROMAGE DE MUNSTER.

REÇU par le steamer [illegible] 150 fromages de Munster, bien frais, à vendre à bas prix par JOH DUNTZE, 43, rue Royale.

INSTITUT LOCQUET.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.
Rue St-Charles, Nos 212 et 214, et rue du Camp, No. 201.

MADAME MAX LE ROY est heureuse d'annoncer aux familles que son institut est maintenant établi dans la rue St-Charles, Nos 212 et 214, entre les rues Julia et St-Joseph, et comprend la bâtisse No 201 de la rue du Camp. Cet agrandissement lui permet aujourd'hui de recevoir un nombre encore plus grand d'externes et de pensionnaires. Pour les prospectus on l'on trouve les conditions, &c., s'adresser à la principale, au No 212 de la rue St-Charles.

AVIS JUDICIAIRES.
Joaquin Viosca Jr. vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de Joaquin Viosca Jr. qu'ils doivent se réunir au bureau de O. Drouet, notaire public, LUNDI, le dix-neuvième jour de février 1866, à 10 heures du matin, pour prendre en considération et délibérer sur sa demande pour un atermoiement; et qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la Cour, Bureau du greffier, Nlle Orléans, le 15 janvier 1866.
L. E. LEIGMANN, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concernent, salut:

Attendu que la Compagnie d'Assurance d'Espérance de la Nouvelle-Orléans, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour en [illegible]. [illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

[illegible]
A. J. VILLERE, Député-Greffier.

SOIERIES
HAUTE-NOUVEAUTE
AU-DESSOUS
DU
PRIX COUTANT.

PAR SUITE DE L'ACCIDENT ARRIVÉ AU
Steamer GEO. CROMWELL.
NOTRE MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE SOIERIES, ARRIVÉ EN RETARD DE 3 MOIS,
sera vendu, à partir de LUNDI 5 Courant,
à 50 p. 0[illegible]0 de Réduction des Prix ordinaires.
J. LEVOIS & CO., Angle Bourbon et Canal.

IMPORTATION DIRECTE
MARCHANDISES
DE PRINTEMPS,
A VENDRE EN GROS,
Aux conditions les plus avantageuses.
INDIENNES fond blanc, [illegible] PERCALES, BRILLANTES, JACONATS, ORGANDYS, INDIENNE, COTONNADE, MADRAS, CORSETS, BRASSIERES, GRENADINES, MOZAMBIQUES, LINOS GLACES, ALPACAS, FLORENTINE—ETAMINE—CHALLY, ALEPINE, COUTILS, DUCK, DRAP, MERINOS, DRAP, TWEED, DRAP, CHEMISES, PARFUMERIE, PARAPLUIES, CHAUSSETTES, BRETELLES [illegible]
J. LEVOIS & CO., à l'angle des rues Canal et Bourbon.

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHÉ,
EN GROS ET EN DETAIL.
M. REIMAN,
Rue du Canal, No 160, coin Baronne, en face de l'Eglise.
[illegible] M. REIMAN.

CAFE A VENDRE.
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—Février 1866.
[illegible]

DEMANDE.
On demande deux personnes capables [illegible].

P. J. PAVY,
Facteur de Coton
ET
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
Rue Royale, No. 8.

AVIS.
AYANT terminé de nouveaux arrangements pour la vente à l'encan et par commission [illegible].
MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY encanteur.

AVIS.
LE membre de la maison Gardner, Smith & Co. [illegible]
GARDNER, SMITH & CO.
GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Département des Travaux Hydrauliques
Banque du Commerce de la Nlle Orléans.
UNE élection de six Directeurs de cette compagnie [illegible].
E. E. PERCY, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
UNE élection de Directeurs, pour un an, [illegible] LUNDI, 19 février 1866 [illegible].
J. P. ROUX, Secrétaire.

$40 de récompense.
EGARÉS OU VOLÉS, au débarcadère des bateaux à vapeur, samedi, 3 février, à 2 heures de l'après-midi, deux MULES [illegible].
GEORGE T. CHILDS, Rue du Camp, Nos 136.

Compagnie de Navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.
[illegible]
PIKE, LAPEYRE & BROTHERS.

LAMBERT & COMMAGERE,
SUCCESSEURS DE
X. LAMBERT,
Importateurs et Marchands d'Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs étrangères et américaines,
Rue des Magasins No 52, Nlle-Orléans.

CUIVRE EN PLANCHES.
Un petit lot de cuivre en planches, en bon état.
A vendre, à bas prix, par L. DOYLE, au coin des rues Magasins et Natchez.

ON DEMANDE
QUELQUES bonnes capables de travailler la terre [illegible].

N. VIGNIE,
Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIETES FONCIERES, TERRAINS RURAUX, Habitations, et terres en général.
Bureau, Passage de la Bourse, No 41, [illegible].

INSTITUTRICE.
On a besoin d'une INSTITUTRICE enseignant le français, pour une famille dans le village de Vermillionville. On préférerait une dame d'un certain âge.
DARBY MOUTON & CO., No 11, rue Carondelet.

C. CAVAROC & CO,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE PRODUITS DE BORDEAUX ET DE MARSEILLE.
116.........Rue Royale.........116
CHANGE
A VUE ou à terme, en sommes à la convenance des acheteurs, sur
NEW-YORK, LONDRES, PARIS, AMIENS, ANGOULEME, AGEN, ARRAS, AVIGNON, AUCH, AURILLAC, ALENÇON, BAYONNE, BREST, BAR-LE-DUC, BLAYE, BLOIS, BEAUVAIS, BOULOGNE-SUR-MER, CAEN, CARCASSONNE, CLERMONT-FERRAND, CHARLEVILLE, COLMAR, CASTELNAUDARY, CHALONS (Marne), CARTRES (Tarn), CAHORS, DUNKERQUE, DIEPPE, ELBEUF, GRENOBLE, GRAY, HAVRE, LYON, LAVAL, LILLE, LIMOGES, LIBOURNE, LORIENT, LAVAUR, MARSEILLE, MULHOUSE, METZ, MANS (LE), MONTPELLIER, MILHAU, MONT-DE-MARSAN, MANTES, NANCY, NIMES, NARBONNE, ORLEANS, PAU, PERIGUEUX, PUY (LE), PERPIGNAN, QUIMPER, ROUEN, REIMS, ROCHELLE (LA), RENNES, RODEZ, ROCHEFORT, ROANNE, STE-[illegible], ST AFFRIQUE, SAUMUR, TOULOUSE, TARBES, TOULON, TOURS, TULLE, VALENCE, VALENCIENNES.
A vendre par C. CAVAROC & CO., 116, rue Royale.

VIN ROUGE EN BARRIQUES.
MILLE barriques bon vin rouge ordinaire, [illegible]
C. CAVAROC & Co.

VIN ROUGE EN CAISSES.
TROIS mille caisses vin rouge St Loubes, [illegible]
C. CAVAROC & Co.

HUILE D'OLIVE J. PLAGNIOL.
DEUX mille cinq cents caisses huile d'olive J. Plagniol. [illegible]
C. CAVAROC & Co.

SARDINES A L'HUILE.
QUATRE-VINGTS caisses [illegible]
C. CAVAROC & Co.

DIVERS.
[illegible]
C. CAVAROC & Co.

BRIQUES DU PAYS.
UN [illegible] briques du pays.
C. CAVAROC & Co.

VIN BLANC.
QUARANTE barriques vin blanc [illegible].
C. CAVAROC & Co.

ON DEMANDE [illegible].

DEMANDE.
ON [illegible].

Dr BERJOT,
de la Faculté de Paris.
DONNE des consultations gratuites aux pauvres [illegible]. Vieille Levée.

AVIS.
LE DOCTEUR BERJOT, de la Faculté de Paris, [illegible] rue Dauphine 236, [illegible].

J. J. ALBERT,
NO 14, RUE BOURBON,—Au premier,
OFFRE à vendre, en gros, à des prix très modérés, un grand assortiment de chapeaux feutre français, pour hommes, cadets et enfants.

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
AINSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grosseurs, grandeurs et qualités.

Victor Pessou,
MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS
Rue de la Vieille-Levée, No. 32,
NLLE-ORLEANS

AVIS
Aux Contribuables de l'Etat.
TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1865 et la licence de 1866 sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
V. GERODIAS, Percepteur des taxes d'Etat, 2e District de la Nouvelle-Orléans. Bureau, rue St Pierre, No 9, bâtisses Pontalba.

NOUVELLE PHARMACIE.
OSCAR ROBIN.
Apothicaire et Droguiste.
48.........Rue ROYALE.........48
Et encoignure Ste Anne et Villeré.
VIENT d'ouvrir un vaste assortiment de Drogues, de Médecines, de Chimie, de Médecines brevetées, de la France, de l'étranger que du pays, qu'il offre à vendre aux détaillants et aux habitants aux plus bas prix. [illegible] PARFUMERIE, [illegible].

A LOUER OU A VENDRE—Une habitation à 5 milles au-dessous de cette ville, [illegible]. S'adresser au No 13, rue Conti.

A. CARRIERE.
Négociant Commissionnaire,
Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.
85, Rue Bienville, Nlle-Orléans.
CHANGE SUR PARIS ET BORDEAUX.
A vendre en sommes à la convenance des acheteurs.

PROPRIETES FONCIERES.
JUSTE FONTAINE, COURTIER, No. 13, rue Royale, au premier.
Se charge de la vente et de l'achat de propriétés de la ville et de la campagne.—Les titres sont garantis. Ceux qui ont des propriétés à vendre ou de l'argent à emprunter, sur hypothèque, feront bien de s'adresser à ce bureau.

VINS, SARDINES, HUILE D'OLIVES, ETC.
200 barriques vin de Narbonne; [illegible] caisses sardines à l'huile; [illegible] huile d'olive Bellue, superfine.
Au magasin, 38 rue St-Louis, A vendre par L. GRAND & CO, 8 rue Carondelet.

A VENDRE.
EN magasin et en débarquement des navires Missouri, Franklin, Michel Montaigne et Méditerranée—[illegible]
COUTURIE BROTHERS, 37 et 39, Vieille Levée.

P. DILLINGHAM,
AVOCAT.
Bureau, au coin des rues Camp et Gravier, Au-dessus de la Banque du Canal.

DUMONTEIL & VILLERE,
Négociants-Commissionnaires,
COURTIERS DE MARCHANDISES,
RUE FRONT-LEVÉE, No. 27.
ONT toujours à vendre du riz, du sucre, du café de Rio et de la Havane, des whiskys des eaux-de-vie françaises et américaines, des sardines, des fruits à l'eau-de-vie, des vins de toute espèce, et des produits de la Havane, etc.

GEO. H. DUNBAR
FABRICANT DE LIQUEURS
8.........RUE ST-LOUIS.........8

J. M. SUTHERLIN, ci-devant de Danville, Vir. — W. T. SUTHERLIN à Danville, Vir.
J. R. WARREN, ci-devant de Montgomery, Ala. — J. F. CALAWAY, ci-dev. de Linchburg Vir.
AGENCE DE MANUFACTURES DE TABAC.
SUTHERLIN, WARREN & CO.
Négociants Commissionnaires,
Rue Gravier Nos 105 et 107, Nlle-Orléans, Lne.
Nous faisons des avances libérales sur les consignations de coton et toute espèce de marchandises. [illegible] SCAROFALETTA, EXCELSIOR, MAYFLOWER, KILLICKENICK, BIG INGIN, ELEPHANT, &c. &c. [illegible]

ECOLE COMMERCIALE.
194...RUE DES REMPARTS...194
LE PROFESSEUR MCCARTHY [illegible] calligraphie, tenue des livres, mathématiques et littérature anglaise, [illegible].

AVIS AUX
EMIGRANTS EUROPEENS
100 FERMIERS [illegible].
ST. L. DESTEZ.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND, EN GROS, DE BOTTES ET DE SOULIERS,
RUE DU CANAL, No 22,
Nlle-Orléans, (Lne.)

SUCCESSION DE CHAS. C. COLLINS.
LES personnes qui doivent à la succession de feu Chas. C. Collins [illegible].
A. CARRIERE.

HOTEL DE L'EUROPE
21, Rue Houston Street, coin de Crosby,
Situé à un demi bloc de Broadway.
Mme H. CHOL et F. PRATS.
CUISINE FRANÇAISE.

VINS! VINS!
EN [illegible] Bordeaux [illegible] St Julien, Margaux, Cantenac [illegible].

Toile patentée pour les Toits.
A bon marché, durable et aisément appliquée.
PEINTURE PATENTÉE
POUR LES TOITS.
ARTICLES POUR TOITS EN GRAVIER
FEUTRE ET POIX POUR LES TOITS.
Fabrique commerciale pour peintures.
PEINTURE BLANCHE ET PEINTURE ZINC
UN FORT STOCK DE
[illegible]
PHOTOGRAPHES [illegible] PRODUITS CHIMIQUES FRAIS POUR LA PHOTOGRAPHIE.
FRANCIS HUMPHREYS,
Rue Royale, No 63, Nlle-Orléans, (Lne.)

CHANGEMENT DE BUREAU.
L. B. POTHIER a transporté son bureau du No 6 de la rue Vieille Levée au No 25 de la rue Bienville.
Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 25 de la rue Bienville, entre les rues Vieille Levée et Chartres.

LEON QUEYROUZE,
MARCHAND DE GROCERIES
EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie, etc.
17.........Rue St-Louis.........17

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Reims.
LES soussignés ont été nommés seuls agents pour [illegible].
COUTURIE FRERES, 37 Vieille Levée.

BORNIO FRERES,
No 77.........RUE GRAVIER.........No 77
Importateurs
DE PRODUITS DE CUBA,
CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.
Seuls agents, en cette ville,
De la Célèbre Fabrique de Cigarettes
"LA HONRADEZ!"
Ils ont constamment UN STOCK FRAIS.
BORNIO & FRERE, Rue Gravier No 77.

O. B. GRAHAM & CO,
139.........RUE GRAVIER.........139
Entre les rues Camp et St Charles.
Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.
APPELLENT respectueusement l'attention du commerce [illegible].

A VENDRE.
BOIS DE CEDRE rouge pour poteaux de barrières, [illegible].
W. C. CUTTER.

J. Macnic Martin, Jno F. Butts, E. H. Maistr d'Opelousas.
MARTIN & BUTTS,
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands-Commissionnaires.
Bureau, rue Gravier, No 172, au premier.

CESAIRE FASSY,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.
ET
MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,
36, rue St Louis, Nouvelle-Orléans.

Cercles en fer, de Fassmann.
DEUX mille paquets, en débarquement du navire Ella Thayer et du steamer Carolina, à vendre à bas prix, par H. FASSMANN, rue Carondelet, No 81.

Briques anglaises à feu.
15,000 BRIQUES anglaises à feu, à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par MARCY, MAGGET & MAURY, Au coin des rues Carondelet et Gravier.

SUCCESSION DE A. D. DONOVAN.
AVIS.
TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de A. D. Donovan [illegible].
WM. R. CRANE, curateur.

Avis aux Entrepreneurs.
M. FIRMIN LEVASSEUR, No 111, Promenade Carondelet [illegible].

OPTOMETRE:
Correction de vues anormales.
LE PROFESSEUR NAUCK, opticien, de l'École Polytechnique de Berlin (France), [illegible].

HOTEL DE SOTO.
En face du wharf de la Compagnie de Steamers de l'Atlantique et du Mississippi, rue Front Levée,—Entrée au No 4 de la rue Bienville.
CE grand Hôtel ayant été complètement réparé et meublé à neuf sera ouvert pour les pensionnaires et les voyageurs, le 8 janvier 1866. [illegible].

MAGASIN D'HABILLEMENTS
DU DERNIER GENRE
DU
CRESCENT CITY
ROBERT PITKIN.
Rue du Camp, Nos 12 et 14,
En face de l'entrée réservée aux dames au City Hotel.
Un grand Stock de HABILLEMENTS des derniers genres.
HABILLEMENTS de jeunes Gens et Enfants, CHEMISES, COLS, CRAVATTES, CHEMISES de peau, BRETELLES, CALEÇONS, MOUCHOIRS, &c., &c.
MALLES, VALISES, SACS de voyage et PARAPLUIES.
Il fait les vêtements [illegible].

MM. A. V. ROMAIN ET J. GENTIL
SE proposent de fonder une INSTITUTION à la Nouvelle-Orléans [illegible].

GRIMA & STARK,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No [illegible], au premier.
FELIX GRIMA
AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.
T. O. STARKE,
NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE.

LA maison C. RAVELET & FILS [illegible]. CHEMISES, CORSETS, COUTILS, MERINOS, COTONNADES, TARLATANNES, BAREGES, GRENADINES, ORIENTALES, &c.

JOHNSON, DENIS, HERAULT & LEGENDRE,
AVOCATS,
15, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans,
ET
Paroisse St-Jacques.
LES soussignés [illegible].
CHARLES ANDREW JOHNSON, HENRY DENIS, ST-MAURICE HERAULT, EMILE LEGENDRE.

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes; traitement facile à suivre en secret, même en voyage.
Injection et Spécifique.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre.
SIROP PECTORAL.
Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre.

TRAITES A VUE ou à TERME
SUR LE
COMPTOIR D'ESCOMPTE
DE PARIS,
A vendre par L. GRAND & CO., 8 rue Carondelet.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.
CONFORMEMENT à une résolution [illegible].
LOUIS GALNET, secrétaire.

M. SOUCHON FILS,
RUE ORLEANS, encoignure BOURBON,
M. SOUCHON Fils [illegible].

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
[illegible].

CONSERVEZ VOS DENTS!
S. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
RUE DU CANAL, [illegible].

AGENCE D'IMMIGRATION.
84, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.
M. F. REIMONENQ [illegible].

J. L. COLE,
(Ancien Juge de la Cour Suprême de la Louisiane),
AVOCAT,
BUREAU
A l'angle des rues Camp et Gravier, Au-dessus de la Banque du Canal.

Dispensaire et Maison de Santé
DE LA RUE BARONNE,
A l'angle des rues Baronne et Girod.
CET établissement [illegible].

AVIS DE SOCIETE
LES SOUSSIGNÉS, de l'ancienne maison Collins, Carrière et Co., ont formé, [illegible] sous la raison CARRIERE & LOGAN [illegible].
O. CARRIERE, GEO. D. LOGAN, ANT. CARRIERE.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

CORS, OIGNONS, ONGLES DIFFORMES & GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, [illegible] Dr S. M. BARRETT, chirurgien pédicure, rue CANAL [illegible].

GEO. G. GARNER, marchand de comestibles et grocer [illegible] GOODRICH et CHS. E. BAILEY [illegible].

COLLEGE DE COMMERCE ET DE TELEGRAPHE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN.
Rue Carondelet, No 23, Nlle-Orléans, Lne.
LE cours embrasse la calligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, [illegible].

A VENDRE.
La belle propriété [illegible].

PERDU.
LE certificat No 1,218 pour cinquante actions de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, [illegible].
BOULIGNY & ESCLAPON.

JACOB OTT, Entrepreneur,
REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence [illegible].

CHARLES LOEFFLER.
Poseur d'installations de Gaz.
Rue de Chartres, No 136, entre les rues St Louis et Toulouse.
A constamment en magasin [illegible].

Méthode Raspail.
LIQUEUR HYGIENIQUE.
CETTE liqueur est recommandée par M. Raspail [illegible].
LIQUEUR ANTI-CHOLERIQUE.
DE RASPAIL.
C'EST avec cette liqueur que M. Raspail prévient [illegible].
A vendre par GAUDOR, [illegible], coin Orléans et Bourbon.